

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mars, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra, Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Monsieur GAUDICHON Eric.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-038 : VENTE DE LA MAISON SITUEE AU 11 RUE DES BORDES.

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant :

- Que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

- Que toute cession d'immeubles ou de droits immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;
- Que le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité ;

Considérant que le Conseil municipal dans sa séance du 1^{er} juillet 2024 a autorisé l'incorporation dans le domaine communal du bien vacant sans maître sis au 11 Rue des Bordes à Briare cadastré AL 312 pour une contenance de 49 m² dont 36 m² de surface au sol pour la maison ;

Considérant que plusieurs personnes ont manifesté en mairie leur intérêt d'acquérir cette propriété à l'abandon ;

Considérant que la Commune propose de mettre en vente ce bien appartenant dorénavant à son domaine privé, selon les modalités suivantes :

Article 1 : Vente au plus offrant

L'acquéreur devra s'engager par écrit à réhabiliter cette maison pour un usage particulier ou à des fins locatives.

- o Les offres devront être transmises au plus tard le **30 avril 2025**.
- o Par courrier recommandé avec AR à l'adresse de la mairie : Place de Gaulle – 45250 Briare.

Article 2 : La commission compétente étudiera et retiendra la meilleure offre.

La sélection sera basée sur :

1. Le montant proposé.
2. La conformité de l'engagement de réhabilitation.

Article 3 : L'acheteur retenu devra fournir un engagement écrit précisant :

- Le projet de réhabilitation du bien.
- L'usage prévu (usage particulier ou locatif).

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à :

- **Procéder** à la vente de ce bien situé au 11 rue des Bordes selon les modalités précisées ci-dessus ;

- **Accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure ;**
- **Signer tous les documents nécessaires.**

Le 24 mars 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET